



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN

Direction départementale des territoires

Service Protection et Gestion de l'Environnement

Unité Faune Sauvage Pêche et Chasse

Syndicat Propriétaires et Exploitants Etangs de
DOMBES

29 Allée de la Grange Magnien
01960 PERONNAS

Référence :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Frederique Mourgues
ddt-spge-pg@ain.gouv.fr
tél.04 74 45 62 62 - fax 04 74 45 63 18

Bourg en Bresse, le 02/10/14

Monsieur, Madame,

Je vous prie de trouver ci-joint votre autorisation de destruction du grand cormorans pour 2014-2015

Lorsque la période d'autorisation des tirs sera terminée, je vous demande de compléter le tableau au verso de cette lettre en indiquant le nombre d'oiseaux tués par mois et par commune.

Ce tableau est à retourner impérativement **pour le 15 mai 2015** à l'adresse suivante :

**DDT 01 – SPGE – Unité Faune Sauvage Pêche et Chasse
23 rue Bourgmayer
BP 90410
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX**

Je vous rappelle que le retour du bilan conditionne l'obtention d'une autorisation pour la saison prochaine.

En conséquence, si vous souhaitez le renouvellement de votre autorisation, vous voudrez bien cocher la case correspondante et préciser toute évolution éventuelle de la liste des tireurs en dessous du tableau bilan.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Monsieur, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef d'unité,

Alain ROSTAGNAT

PJ : Autorisation de prélèvement.

